

comme celui-ci, nous pouvons nous prononcer sur des motions globales concernant les prévisions de dépenses; mais, pour ce qui est d'exercer un contrôle réel sur les deniers publics, c'en est fait.

Nous devrions peut-être tenter de reprendre ce contrôle. Je ne suis pas de ceux qui préconisent un retour aux méthodes anciennes qui fonctionnaient lorsque le budget n'était qu'une fraction de ce qu'il est aujourd'hui et que la vie au Canada était beaucoup plus simple. Il se peut que nous soyons obligés d'utiliser d'autres méthodes. Il nous faudra peut-être mettre au point un organe de quelque sorte, par exemple un comité de la Chambre des comptes publics, qui examinerait les dépenses avant qu'elles soient faites, et non après. Pour être juste, je dois dire que le comité des comptes publics fait du bon travail depuis que le président est un député de l'opposition. Seulement, le comité ne peut s'occuper des dépenses qu'une fois celles-ci faites.

● (3.20 p.m.)

Chaque mois, chaque semaine, chaque jour on dépense les deniers publics par millions de dollars. Ces dépenses passent par un ordinateur ou une machine que nous, du Parlement, connaissons mal. Voici à quoi le député de Peace River et moi-même voulons en venir—comme d'autres députés sans doute—; la façon dont on étudie le budget supplémentaire des dépenses prouve que le Parlement a perdu tout pouvoir de contrôle.

On a déjà signalé que le budget supplémentaire des dépenses dont nous sommes saisis compte environ 29 pages de crédits, presque tous de \$1. De fait, on en compte 51. Chacun d'entre eux représente soit une mesure législative «instantanée», soit une proposition visant à transférer de l'argent d'un compte à un autre, chose qu'interdit la loi sur l'administration financière.

Depuis quelques années, on a de plus en plus recours aux crédits de \$1. Je me rappelle certaines occasions où le budget supplémentaire en comptait 25, mais jamais 51. J'ajouterais que lorsque neuf ou 10 de ces crédits figuraient au budget, nous nous y sommes opposés si vigoureusement que le gouvernement en a retiré quelques-uns en promettant de renverser la vapeur. Néanmoins, depuis quelques années la tendance s'est accentuée, à tel point qu'aujourd'hui l'ordinateur s'occupe de nos dépenses et le Parlement poursuit un débat assez futile.

Ici, les crédits de \$1 peuvent être divisés en deux principales catégories. La première se compose en réalité de mesures législatives. Autrement dit, on ne nous demande pas d'autoriser des crédits de \$1; on nous demande de recourir à ce procédé pour statuer sur des questions qui devraient faire l'objet d'une loi votée. Ces crédits de \$1, une fois adoptés, donnent force de loi aux questions qu'ils touchent. Monsieur l'Orateur, ce ne sont pas seulement les crédits de \$1 qui sont des mesures législatives. Le gouvernement semble agir ouvertement et honnêtement au crédit 5b du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. En apparence, il demande \$3,185,000; pourtant, en étudiant le texte de crédit on trouve les mots, «qui comprendra l'autorisation de dépenser... et l'autorisation de transférer...» Le gouvernement veut dépenser de l'argent qui a déjà été autorisé à une fin ou autre. En d'autres termes ce n'est pas uniquement par les crédits de \$1 qu'on obtient l'autorisation législative de faire certaines choses. On le fait aussi par l'intermédiaire de crédits beaucoup plus élevés.

Par exemple, dans le crédit 15b, figurant dans les prévisions budgétaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, on réclame \$6,200,000. A l'examiner, on voit clairement qu'il s'agit en fait d'une disposition législative. Je ne prendrai pas le temps de lire les termes du crédit mais ils autorisent effectivement un certain nombre de choses. Autrefois, les objectifs de ce crédit auraient été présentés au Parlement sous forme de bill. Il en va de même pour le crédit 10b du ministère de l'Expansion régionale. Là encore, le crédit équivaut à une mesure législative.

Je voudrais traiter spécialement du crédit 5b du Conseil du Trésor et je le ferai plus tard. Le gouvernement semble n'avoir rien à cacher quand il demande 105 millions de dollars. Cependant, lorsqu'on examine les termes du crédit, on s'aperçoit que ces demandes auraient autrefois fait l'objet d'une loi du Parlement. En d'autres termes, ce crédit devrait prévoir la somme de \$105,000,001 pour indiquer qu'il s'agit également d'une mesure législative.

Je l'ai dit antérieurement: le gouvernement présente cette avalanche de mesures sous le couvert de crédits supplémentaires et il espère que la Chambre pourra s'en accommoder. Cela témoigne non seulement d'un abus flagrant de l'usage des crédits mais encore de l'absence de contrôle parlementaire sur les cordons de la bourse de la nation.

Beaucoup de ces crédits de \$1 sont en fait des mesures législatives et beaucoup d'autres ont pour effet de transférer l'argent du